

ISABELLE VATINEL

«Le plan en faveur du travail social porte l'ambition d'un décloisonnement des pratiques»

Isabelle Vatinel, vice-présidente de l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale (Anccas), en poste à la direction «autonomie et seniors» du CCAS de Cherbourg-Octeville, analyse le plan en faveur du travail social.

Présenté en octobre 2015, le Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social comporte 26 mesures, articulées autour de quatre axes : participation et accompagnement des personnes, promotion du développement social, reconnaissance du travail social et modernisation de la formation, rénovation de la gouvernance.

Etes-vous en accord avec les principes énoncés par le plan en faveur du travail social ?

Globalement, oui. Nous approuvons ce plan car il porte clairement l'ambition d'un décloisonnement des pratiques et d'un renforcement de la coordination des politiques sociales, deux principes portés depuis longtemps par les centres communaux d'action sociale. Aujourd'hui, les CCAS sont au centre de nombreux partenariats, sensibilisent les élus aux évolutions des politiques sociales et servent de relais entre la population et les différents intervenants. Le plan introduit la fonction de «référént de parcours» pour l'usager. Les travailleurs sociaux des CCAS sont bien placés pour remplir cette fonction. Forts de cette expérience, les membres de l'Anccas souhaitent être associés à la mise en place du plan. Nous entendons renforcer notre position d'interlocuteur légitime.

Néanmoins, certains points du plan vous inquiètent-ils ?

Si nous approuvons la revalorisation des métiers du secteur



DATES CLÉS

1982
Circulaire de Nicole Questiaux (ministre de la Solidarité nationale, 1981-1982) à l'intention des travailleurs sociaux.

Janvier 2013
Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

2013-2015
Etats généraux du travail social.

– les professionnels effectuant un travail de plus en plus difficile et polyvalent –, cette perspective peut être lourde à porter pour les employeurs, notamment dans un contexte budgétaire contraint.

Par ailleurs, le plan prévoit la mise en place d'un « premier accueil social inconditionnel de proximité ». Nous sommes attachés au principe du premier accueil mais nous nous interrogeons sur la qualification des personnes qui l'assureront. Les bénévoles font preuve d'une bonne volonté qui n'est pas toujours suffisante face à des situations de plus en plus complexes. Les usagers sont en droit d'attendre une réponse construite et égale sur l'ensemble du territoire.

Ce plan est issu des états généraux du travail social. Quel bilan faites-vous de la démarche ?

Nous avons participé à de nombreux groupes de travail tout au long de ces Etats généraux et nous avons retrouvé dans le plan la teneur de ces échanges. Notons tout de même que cette longue démarche a été marquée par des situations paradoxales, comme l'annonce de l'abandon de l'obligation de l'analyse des besoins sociaux, un outil très important. Maintenant, il importe de ne pas en rester à des grands principes. Aux acteurs, en particulier aux départements, de s'exprimer sur la mise en œuvre concrète de cette feuille de route. ●

Propos recueillis par Sophie Le Gall